

Passage

Avril 2022 n°3

Le précédent numéro de « Passage » date de... novembre 2020 ! J'ai peine à le croire : comme le temps passe vite ! Pour celles et ceux qui l'auraient oublié, et aussi pour ceux qui en sont nouveaux destinataires, je rappelle que « Passage » est le bulletin de liaison des membres de l'Association « Artgile » qui accompagne mes activités musicales. Comme nous sommes en pleine période pascale, et que Pâques signifie précisément « passage », (allusion bien sûr au passage de la mort à la vie du Seigneur crucifié), je me suis dit que rédiger et diffuser un nouveau « Passage » serait opportun !

Par ailleurs, nous vivons une période pour le moins trouble : le virus, les élections présidentielles, la guerre en Ukraine, particulièrement meurtrière et effrayante ... A ce jour, personne ne peut savoir à quoi s'attendre. Les images qui nous parviennent sont cruelles et révoltantes. L'évènement de Pâques nous permet de ne pas désespérer, de tenir bon, de rester confiants. Non, Dieu n'intervient pas ; oui, il laisse faire. Mais il pleure avec nous. La Semaine sainte, nous rappelle justement que le Christ a porté sa croix pour nous aider à porter nos propres croix et nous dire avec force que le Royaume d'Amour et de Paix qui nous est promis sera réalité. Il fera « toutes choses nouvelles », gardons le « cap sur l'espérance », ainsi que le chantait mon cher Jean-Louis Decker.

Vie de l'association

Notamment en raison de la Covid, aucune réunion ou assemblée générale n'avait été programmée ces deux ou trois dernières années; par ailleurs, la dispersion des uns et des autres fait qu'il est effectivement difficile d'avoir une véritable vie associative. Tout comme il est désormais difficile pour les paroisses de trouver des candidats pour les conseils presbytéraux, il n'est plus évident pour les associations de trouver des personnes qui accepteraient les fonctions de président, trésorier, secrétaire... L'heure est peut-être venue de se poser la question de la dissolution : en effet, pour ne plus avoir de contraintes administratives et en sachant qu'il est aujourd'hui quasi impossible de pouvoir obtenir des subventions, il serait peut-être opportun de dissoudre l'association! Cela n'empêcherait pas de continuer à exister sous forme de « cercle des amis de JJ Delorme » où chacune / chacun peut toujours porter par la prière mon travail musical et éventuellement poursuivre ponctuellement un libre soutien financier : le cas échéant précommander un nouvel enregistrement, aider à assumer quelques frais incontournables : couvrir des frais de déplacements et postaux qui seraient insuffisamment remboursés, abonnements annuels qui sont dus pour le site internet (à ce jour, environ 5 000 vues), accessoires de sonorisation (piles, câbles, assurance instruments) etc..... A vous d'exprimer votre avis (par mail ou bien au moyen du feuillet de correspondance) : faut-il maintenir à tout prix l'association avec les contraintes administratives et les assumer, ou bien poursuivre... de façon plus souple ? Concrètement, j'ai déjà ouvert un compte bancaire destiné à la gestion exclusive de mes activités musicales.

A noter: ces derniers temps, j'ai composé pas mal de chants ou chansons qui suffiraient amplement pour envisager un nouvel enregistrement. Si l'association n'existait plus, je pourrais le réaliser en autoproduction ou éventuellement en co-édition avec un éditeur-distributeur qui s'y intéresserait. D'ailleurs nos deux dernières productions ont été essentiellement financées par mes fonds propres! Toutes les fois que je le peux, je continue de répondre à diverses invitations: veillées, cultes en chansons: ces derniers mois, j'ai été souvent du côté de Baldenheim-Muttersholtz (Bas-Rhin) et y serai à nouveau le 15 mai dans le cadre de la fête de paroisse.

1

Instant nostalgie: il y a quelques semaines, j'avais reçu un coup de fil d'un monsieur qui m'a poliment demandé la partition de ma chanson « *Si je n'ai pas l'Amour* », avec l'autorisation de l'éditer dans un petit recueil local. J'ai bien sûr répondu favorablement à sa requête, mais je n'ai pas manqué de l'interroger: d'où connaissait-il cette chanson? Il m'a expliqué que son épouse qui avait assisté à un concert dans le Tarn avait commandé une cassette, avec une jaquette bleue et une colombe blanche....

Cela date de 1982, année où avec mes amis du groupe « Colombe » nous faisions une inoubliable tournée dans les paroisses protestantes du Tarn. C'est lors de cette tournée que nous avons chanté pour la première fois cette chanson que « j'avais en réserve » et qui était devenue un véritable tube! Cela fut confirmé par un sondage réalisé par nos Eglises: « Si je n'ai pas l'Amour » figurait parmi les titres les plus chantés au sein des groupes de jeunes de nos paroisses... Cela fait tout juste 40 ans, l'occasion pour les anciens du groupe Colombe de se retrouver autour d'un verre de l'amitié?

Autres Infos

- Je rappelle à celles et ceux qui pourraient être intéressés, que la fondation « La Cause » a édité l'intégrale des partitions et textes de Jean-Louis Decker : 103 pépites à découvrir ou redécouvrir ! A commander sur www.lacause.org, au prix de 15 €.
- Dans le cadre du « Festival de poésie spirituelle » Dimanche 1^{er} mai à 11h : au temple St Paul de Strasbourg, culte « autour des chansons de Jean-Louis Decker ».
- Déménagement : début février, j'ai emménagé à Niederbronn-les-Bains, adresse complète, cicontre.
- Il y a quelques mois, bien que je ne pensasse pouvoir le faire, est née spontanément une chanson en hommage à Jean-Louis. Sur simple demande, je peux vous faire parvenir la partition.
- Toute paroisse ou organisme qui souhaiterait m'inviter pour animer un culte en chansons ou une veillée peut me contacter directement au 06 73 68 86 81 ou 09 83 54 20 14, ou par mail : past.jjdelorme@gmail.com
- Vous souhaitez faire un cadeau utile (Confirmands, conseillers... etc.)? Avant de commander, vous pouvez écouter des extraits de CD à votre disposition, sur le site : www.jjdelorme.org

CD 2 titres « Viens, vois et vis » 3€ l'unité

CD « Au fin fond du Vivarais » 10 € l'unité.

CD « A chaque jour suffit sa peine » 10€ l'unité

CD « Lumière » 10 € l'unité

A tous, Joyeuses Pâques, Joyeux Passage! Jean-Jacques Delorme

Jean-Louis, l'unique

Paroles & Musique: Jean-Jacques Delorme

- 1.Non, Jean-Louis n'est pas mort Car sa voix résonne encore. Il nous lègue ses chansons, Le trésor de sa passion : Etrangers et voyageurs, Il est une foi ancienne, La fissur', le pont, le cœur Et les mains de Madeleine...
- 2.Pour moi, il est toujours là. Comm' dirait Serge Lama Il fut mon maître et ami Celui qui m'a tant appris : Mon premier accord barré, Fa majeur en l'occurrence ; Un chant doit être carré, Aéré par ses cadences.
- 3.Toujours avec son humour, Il se montrait bienveillant; Ses mots incarnaient l'amour Et ses gestes tout autant. Un conseil pour progresser, Une écoute qui soulage. Pour cultiver l'amitié, Des courriers qui encouragent.

- 4.Par l'Ecriture habité, Il en transmit les saveurs, Avec des vers ciselés Et ses talents de conteur, S'accompagnant au piano, Plus souvent à la guitare; Son timbre et son vibrato Séduisaient son auditoire.
- 5.Le premier pasteur chantant Souvent avait dérangé Des confrères bien-pensants, Jaloux, frustrés, enragés. Au lieu qu'il soit soutenu Conforté par son Eglise, Des pontifes assidus S'agitaient pour qu'il s'enlise.
- 6. Avec foi, avec entrain,
 On peut chanter ses refrains
 Et reprendre ses couplets
 Dignes d'un Charles Trenet;
 On peut même composer
 Créer des chants magnifiques
 Mais nul ne peut remplacer
 Jean-Louis Decker, l'unique!
- 7.Non, Jean-Louis n'est pas mort, Il compose dans les cieux, Entouré de ses mentors, Au violon, Ginette Neveux.



Jean-Jacques DELORME 43 A route de Reichshoffen 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS

Nom, Prénom et Adresse :
Courriel :
Ci-joint ma cotisation* de : € en tant que
Souligner ou entourer votre choix : <i>Membre actif 10 € (couple 15 €) – Membre sympathisant (cotisation libre)– Membre utilisateur 25 € (Paroisse ou autre collectivité)</i>
Facultatif : Je souhaite effectuer un Don de : €
Je commande des CD : titre : Nombre : Forfait frais d'envoi : 3,50 €
J'envoie un chèque total de :€
*Au cas, où nous optons pour la dissolution de l'association, il faudra quand même quelques cotisations en 2022 pour procéder à une AG qui pourrait se faire à distance (par correspondance).
Mon avis sur le devenir de l'Association :

Date et Signature :